MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Creuse

Commune : Saint-Goussaud

Autres communes :

R500

Appellation : Lanterne des morts

Monument(s)

Appellation : Lanterne des morts

Protection : classement

Arrêté : classement le 07/12/1914

Étendue de la protection : Fanal Funéraire : classement par arrêté du 7 décembre 1914

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.